

SOCIÉTÉ ANONYME ALFATIÈRE TUNISIENNE D'AFFRÈTEMENT ET D'ACCONAGE

S.A., 15 décembre 1925, p. 50 ans.

SOCIÉTÉ ANONYME ALFATIÈRE TUNISIENNE D'AFFRÈTEMENT ET D'ACCONAGE

S.A. frse au capital de 0,1 MF.

Siège social : Tunis, 6, r. Sparte

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 828)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 2 actions.

GRANT-RENWICK (L.), 5, Saint-Andrew Square, Edinburgh ; pdt ;

MELCA (Albert), 1, r. du Caire, Tunis ;

DARMON (Joseph), 14, r. d'Alger, Tunis ; adm. délégué.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DARMON (Gabriel), 12, r. d'Italie, Tunis ;

SAFFAR (Victor), 39, av. de Paris, Tunis.

Objet. — Le commerce des alfas et ttes ops d'affrètement et d'acconage.

Capital social. — 0,1 MF, en 100 act. de 1.000 fr., pouvant être porté à 1 MF par simple décision du conseil d'adm.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Le surplus : 30 % à la rés. extraordinaire ; 70 % aux actionnaires.
